



Communiqué de Presse
Novembre 2013

Plus de pouvoir d'achat pour les salariés des petites entreprises Alsaciennes

L'ANCV et Facilis se rapprochent pour diffuser le Chèque-Vacances auprès des TPE/PME alsaciennes

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) démarre un partenariat avec Facilis, qui permet aux petites entreprises d'Alsace de bénéficier des mêmes avantages que les grands comités d'entreprise. Objectif : poursuivre le maillage de son réseau de partenaires pour promouvoir le Chèque-Vacances auprès des petites entreprises dépourvues de Comités d'entreprise et en accélérer la diffusion*.

En rejoignant le réseau des partenaires de l'ANCV, Facilis vient renforcer la visibilité du Chèque-Vacances en fournissant aux dirigeants des petites entreprises alsaciennes, au-delà d'un véritable avantage social et fiscal, un outil RH qui a fait ses preuves pour renforcer la motivation et la fidélisation des salariés. Facilis s'occupe de toute la mise en place du dispositif pour ses clients.

Ce partenariat entre un acteur public et un acteur privé vise à faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs pour le plus grand nombre et permet aux salariés des petites entreprises, outre un complément de revenu non imposable, d'accéder aux avantages offerts habituellement par les Comités d'entreprise.

Le Chèque-Vacances, un outil de motivation et de fidélisation des salariés

Le Chèque-Vacances est un dispositif adapté aux préoccupations des petites entreprises car il repose sur un « système gagnant-gagnant » : c'est à la fois un outil de motivation et de fidélisation pour le salarié et une solution fiscale avantageuse pour le dirigeant des petites entreprises. Le Chèque-Vacances séduit de plus en plus les petites entreprises depuis la loi de simplification de juillet 2009. Aujourd'hui, plus de 127 000 salariés de petites entreprises utilisent déjà le Chèque-Vacances.

(*Loi de développement et de modernisation des services du tourisme du 22 juillet 2009)



Facilis.fr

A propos de l'ANCV

Créée en mars 1982, l'ANCV est un établissement public qui a pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Pour mener à bien sa mission sociale et solidaire, l'Agence dispose de deux outils complémentaires, les Chèques-Vacances, outil de droit commun à destination des salariés, et l'action sociale à travers des dispositifs complémentaires de solidarité au profit des populations les plus « éloignées » des vacances. La gestion du Chèque-Vacances permet de financer des aides au départ en vacances, l'intégralité des excédents de gestion étant reversée à l'action sociale. Grâce à ce modèle solidaire unique, l'Agence attribue des aides à la personne (210 000 bénéficiaires en 2012) à travers ses 3 500 partenaires (associations, collectivités territoriales, organismes sociaux). Elle contribue également au financement du patrimoine du tourisme social (villages de vacances) par des aides à l'investissement et des apports en capital. L'Agence est aujourd'hui engagée dans un contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat (2013-2016), avec pour axes majeurs la poursuite de la croissance du Chèque-Vacances dans toutes les entreprises, la préparation de la future dématérialisation du Chèque-Vacances et le lancement d'un nouveau dispositif d'aide au départ en vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Plus d'informations sur l'Agence : www.ancv.com

Plus d'informations sur le dispositif PE : <https://boutique-en-ligne.ancv.com/partenairesPE/pe/>

A propos de Facilis

Créée en 2010 en Alsace par Eve Pauvert, diplômée EM Strasbourg, FACILIS est née d'un constat évident : Pourquoi les petites entreprises ne peuvent pas accéder aux avantages d'un grand comité d'entreprise ?

L'idée est simple : Facilis a pour vocation de fournir aux petites structures des services et un conseil, qui jusque là étaient réservés aux grandes sociétés.

Facilis propose aux dirigeants de TPE/PME en Alsace une solution facile, complète et peu coûteuse leur permettant de mettre en place des avantages pour leurs salariés tout en faisant des économies sur leurs charges sociales.

D'ores et déjà, grâce au site internet facilis.fr, le personnel des entreprises de moins de 50 salariés abonnées chez Facilis a accès à plus de 500 offres de billetterie à tarifs réduits comme un grand CE: loisirs, sorties, culture, séjours, majoritairement locale.

En 2013, Facilis compte plusieurs milliers d'abonnés, et poursuit son développement sur toute l'Alsace. La société étend également son bouquet de services et fait désormais la promotion du Chèque-Vacances auprès des TPE/PME afin d'accompagner ses clients dans la mise en place d'avantages sociaux et fiscaux qui leur sont accessibles.

Proximité, simplicité et efficacité sont les points forts de cette entreprise alsacienne.

Plus d'informations : www.facilis.fr

Facilis 10 place du temple neuf 67000 Strasbourg. 03 88 23 60 72.

CONTACTS PRESSE :

ANCV :

Joëlle Muzeau - T : 01 34 29 53 53 - jmuzeau@ancv.fr – www.ancv.com

Marine Magder - bureau de presse de l'ANCV - T : 01 45 49 29 79 - email : marine.magder@meanings.fr

Facilis :

Eve Pauvert - e.pauvert@facilis.fr – T : 03 88 23 60 72 - 06 50 93 02 20